

Ouverture d'une phase d'examen approfondi sur la reprise d'un hypermarché Casino situé dans l'agglomération de Troyes

Publié le 24 octobre 2019

L'Autorité de la concurrence ouvre une phase d'examen approfondi de la reprise d'un hypermarché Casino situé dans l'agglomération de Troyes par la société Soditroy (enseigne Leclerc) aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc.

Dans le cadre de l'examen de cette opération, et à la suite de plusieurs consultations des acteurs du marché, l'Autorité considère que l'opération envisagée, qui rapproche des sociétés exploitant des hypermarchés concurrents dans la périphérie de Troyes, nécessite l'ouverture d'une phase d'examen approfondi (dite de « phase 2 »). L'opération se traduira en effet pour les consommateurs de l'agglomération de Troyes par la disparition d'une enseigne (Casino) et un risque de concurrence amoindrie entre les deux principales enseignes d'hypermarché de la zone (Carrefour et E. Leclerc).

Au cours de l'examen approfondi auquel elle va se livrer, l'Autorité effectuera une consultation élargie des acteurs du marché (concurrents, fournisseurs de la grande distribution...). Elle approfondira, en particulier, l'analyse concurrentielle des marchés de la distribution au détail de produits alimentaires au regard des caractéristiques locales et de la capacité des acteurs implantés ou de nouveaux entrants à exercer une pression concurrentielle suffisante sur les parties.

rachat d'un hypermarché Casino situé dans l'agglomération de Troyes par la société Soditroy (enseigne Leclerc) aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Consulter le communiqué de presse